

## Revaloriser les enseignants : une vision cohérente

### Pacte

Tenir compte de l'évolution des métiers et répondre aux nouvelles attentes

Garantir l'exercice de missions prioritaires partout sur le territoire

Valoriser davantage l'exercice de missions complémentaires aux ORS

- Sur la base du volontariat
- Identification des missions dans le champ du pacte
- Conception en proximité de panels de missions correspondant à différents volumes horaires
- Rémunération incitative

### Socle

Mieux reconnaître l'engagement de tous les enseignants

Renforcer l'attractivité à différents stades de la carrière

Fluidifier les déroulements de carrière

- Revalorisations indemnitaires
- Amélioration des reclassements
- Augmentation des propos à la hors classe
- Facilitation du passage à la classe exceptionnelle et linéarisation de l'échelon spécial

# Exemples de missions intégrées dans le pacte à la RS 2023

## Premier degré

## Second degré

Missions  
forfaitaires

Missions définies dans le cadre d'une concertation locale

(projets FIP, tutorat d'élèves à besoins particuliers, missions de coordination nouvelles...)

Missions définies dans le cadre d'une concertation locale

(projets FIP, tutorat d'élèves à besoins particuliers, missions de coordination nouvelles...)

Missions  
quantifiées

par unité de 24 h

Ecole ouverte/ stages de réussite

Devoirs faits au collège

Consolidation / approfondissement 6<sup>ème</sup>

Découverte des métiers

Consolidation / approfondissement 6<sup>ème</sup>

Devoirs faits

Remplacement de courte durée

Missions à assurer en priorité

## Vecteur règlementaire : Création de parts fonctionnelles de l'ISOE et de l'ISAE

- ✓ Le pacte est une **combinaison de missions**
- ✓ Chaque mission se mesure en **unités de compte pacte**
- ✓ Une unité de compte pacte correspond à une **part fonctionnelle (PF)** de l'ISOE/ISAE

1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré
Part fonctionnelle 3 pacte = 1250 €	Part fonctionnelle 3 pacte = 1250 €
Part fonctionnelle 2 pacte = 1250 €	Part fonctionnelle 2 pacte = 1250 €
Part fonctionnelle 1 pacte = 1250 €	Part fonctionnelle 1 pacte = 1250 €
	Part modulable (PP/PRE)
Part fixe ISAE	Part fixe ISOE

1 unité de compte = 24 h = 1250 € = une PF ISOE/ISAE

1 pacte complet = 3 unités de compte pacte = 3750 €

Les parts fixes de l'ISAE et de l'ISOE sont revalorisées dans le cadre du socle

# Unité pacte

P. écoles

P. certifié

## Situation actuelle

Rémunération à l'heure

Moyenne par corps



Rémunération forfaitaire

Taux

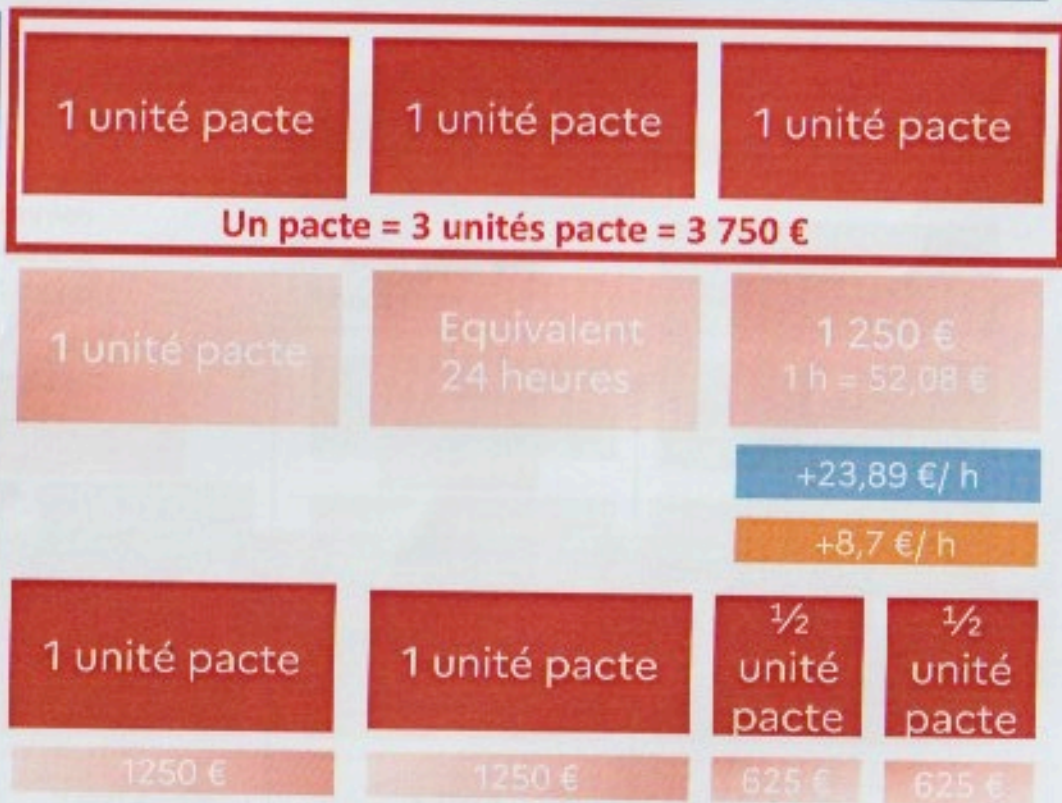


06/03/2023

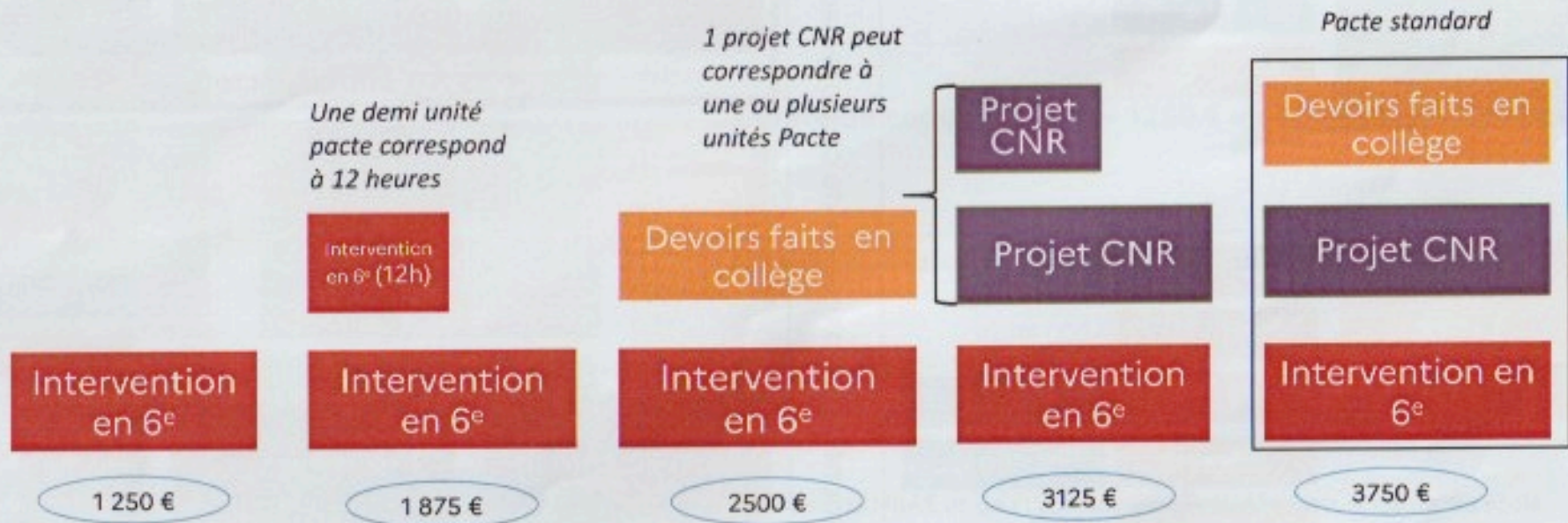
1,3 % des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré émargent au dernier taux

## Fonctionnement du pacte

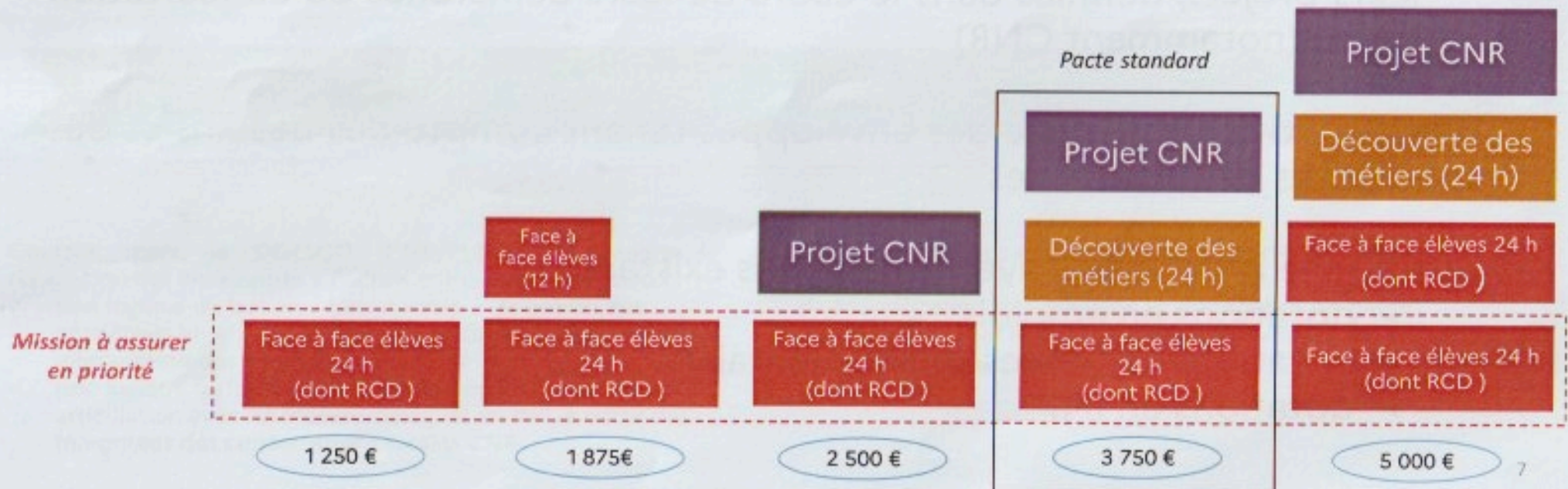
Rémunération par unité de compte pacte



# Cas types 1<sup>er</sup> degré



# Cas types 2<sup>nd</sup> degré



## Mécanisme de répartition : les objectifs

- ✓ Une répartition des enveloppes Pacte permettant :
  - d'assurer la prise en charge des **missions indispensables** dans le premier et le second degrés
  - de donner aux écoles, collèges et lycées les marges de manœuvre nécessaires pour déployer les **missions répondant à leurs enjeux** et à leurs projets, définies dans le cadre de leurs démarches de concertation locale (notamment CNR)
  
- ✓ Une **répartition équitable** des enveloppes tenant compte des besoins et des spécificités des académies
  
- ✓ Une **bonne articulation** avec les moyens existants :
  - dotations en emplois
  - dotations en heures supplémentaires
  - dotations en IMP

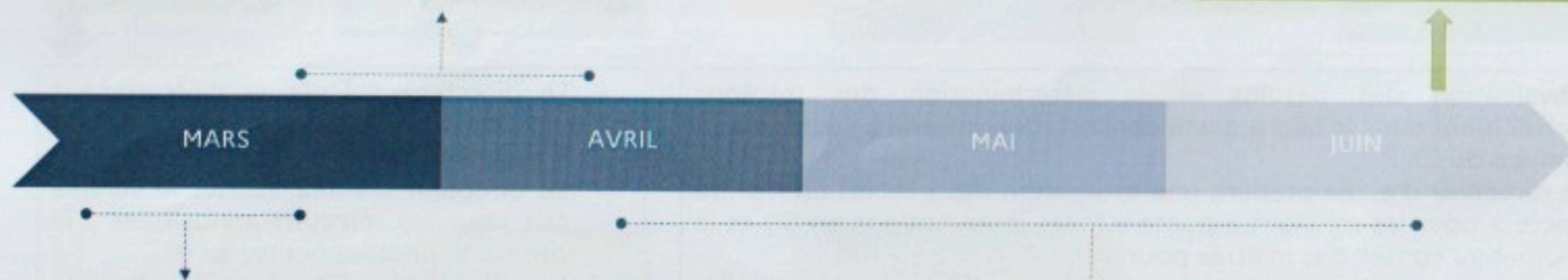
# Calendrier

Document de travail

*Enjeu : donner le plus de temps possible aux académies, départements, circonscriptions / directeurs d'école et EPLE pour préparer la rentrée, identifier les besoins, les personnels volontaires.*

- ✓ Notification des enveloppes académiques
- ✓ Echanges avec les recteurs et SGA pour partager les enjeux en académie :
  - Modalités d'identification des besoins par les écoles, collèges et lycée
  - Modalités de répartition des enveloppes Pacte auprès de chaque école, collège et lycée
  - Modalités d'identification des enseignants volontaires

Fin juin, échanges académies / DGESCO pour identifier les éventuelles situations de sur-dotation / sous-dotation au vu du nombre d'enseignants souhaitant adhérer au pacte.



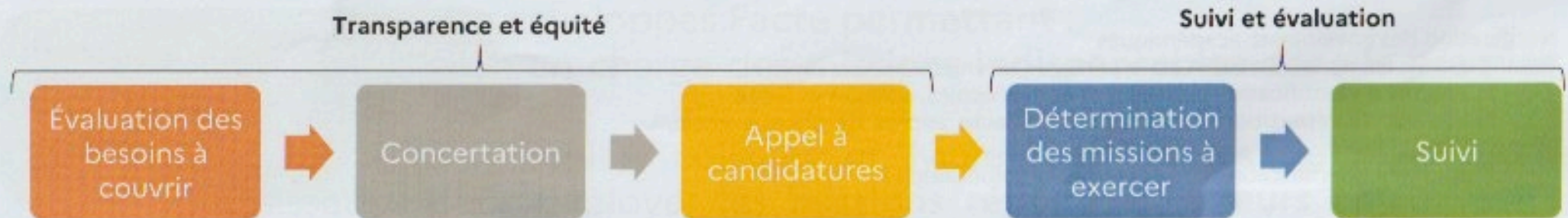
Courant mars, la DGESCO (P140/P141/P230) prépare la répartition des enveloppes « Pacte » entre académies, selon :

- ✓ Une logique de besoin « objectivable » : le besoin des académies en termes de couverture du RCD, devoirs faits, intervention des PE en 6<sup>e</sup>
- ✓ Une logique forfaitaire sur la partie « souple » du Pacte, en articulation avec les moyens délégués en IMP, à partir des remontées des concertations locales CNR

- ✓ Répartition des enveloppes Pacte auprès de chaque école, collège et lycée
- ✓ Identification des missions et du nombre de pactes nécessaires par les écoles, collèges et lycées



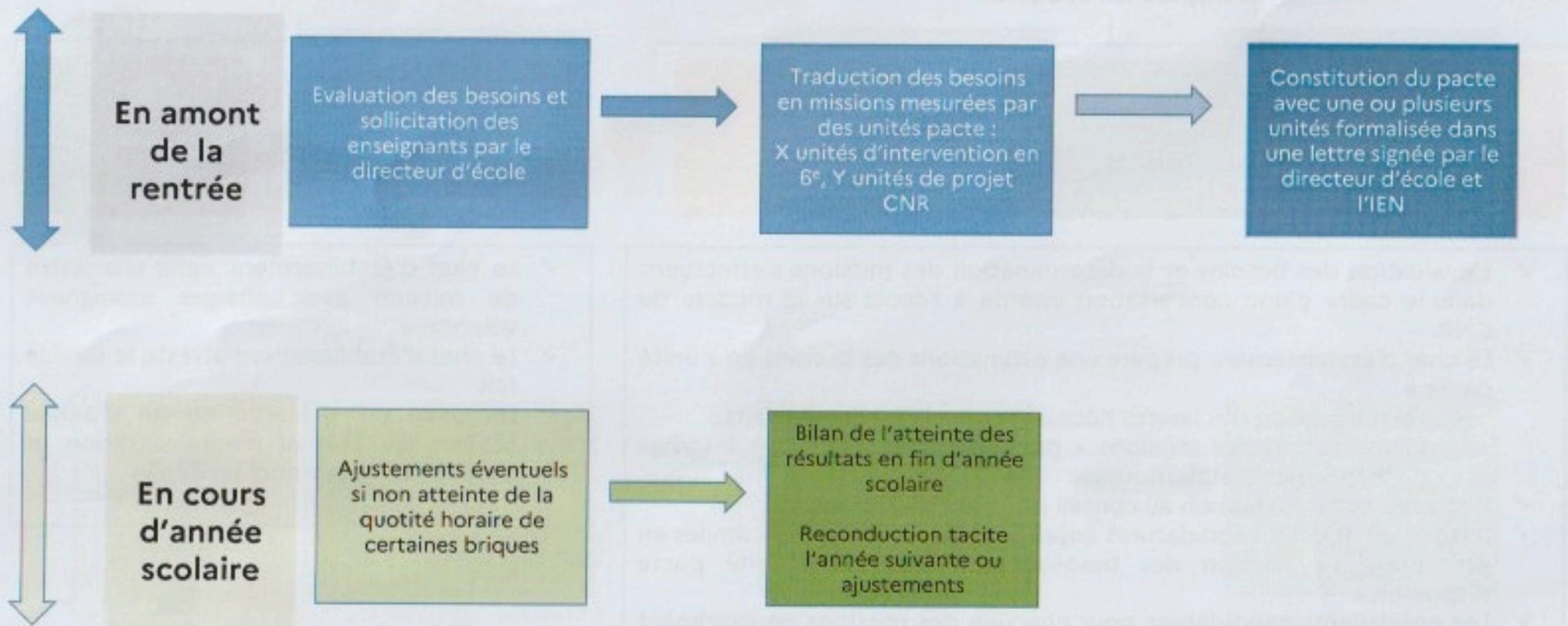
# Fonctionnement du pacte pour une école (1)



- ✓ L'évaluation des besoins et la détermination des missions s'effectuent dans le cadre d'une concertation interne à l'école sur le modèle du CNR
- ✓ Le directeur d'école prépare une estimation des besoins en « unité pacte » pour les missions « pacte » (hors interventions en 6<sup>e</sup>) et la soumet au conseil des maîtres pour avis
- ✓ Il lance un appel à candidatures auprès des enseignants et assimilés en présentant l'évaluation des besoins et le nombre d'unité pacte disponibles
- ✓ Les enseignants candidatent pour chacune des missions en exprimant des vœux
- ✓ Les unités pacte sont réparties par le directeur d'école, en lien avec l'IEN, qui présente la répartition en conseil des maîtres

- ✓ Le directeur d'école et l'IEN signent une lettre de mission avec chaque enseignant volontaire
- ✓ Le directeur d'école atteste le service fait pour les missions annualisées ; le principal, pour les heures en 6<sup>e</sup>
- ✓ Un bilan est présenté en fin d'année scolaire au conseil des maîtres et transmis au DSDEN et au rectorat d'académie

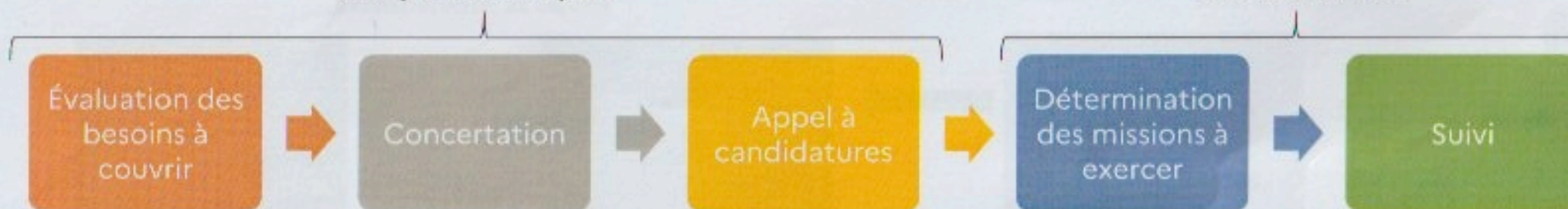
## Fonctionnement pour une école (2)



# Fonctionnement du pacte dans un EPLE (1)

Transparence et équité

Suivi et évaluation



- ✓ L'évaluation des besoins et la détermination des missions s'effectuent dans le cadre d'une concertation interne à l'école sur le modèle du CNR
- ✓ Le chef d'établissement prépare une estimations des besoins en « unité pacte »
  - ✓ Quantification des heures nécessaires au RCD/ devoirs faits...
  - ✓ Identification des missions « pacte » qui devront être inscrites dans le projet d'établissement
- ✓ Il soumet cette évaluation au conseil pédagogique pour avis
- ✓ Il lance un appel à candidatures auprès des enseignants et assimilés en présentant l'évaluation des besoins et le nombre d'unité pacte disponibles
- ✓ Les enseignants candidatent pour chacune des missions en exprimant des vœux, sachant que la mission RCD est prioritaire
- ✓ Les unités pacte sont réparties par le chef d'établissement qui présente la répartition en conseil d'administration

- ✓ Le chef d'établissement signe une lettre de mission avec chaque enseignant volontaire
- ✓ Le chef d'établissement atteste le service fait
- ✓ Un bilan est présenté en fin d'année scolaire au conseil d'administration et transmis au rectorat d'académie

## Fonctionnement du pacte dans un EPLE (2)

